

REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2019-2020

L'école Montessori du Marmandais est un établissement scolaire privé hors contrat et non confessionnel qui applique la pédagogie Montessori.

Les membres de l'équipe pédagogique sont tous titulaires du diplôme Montessori AMI (Association Montessori Internationale) et utilisent le matériel pédagogique Montessori.

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, notre approche pédagogique privilégie l'autonomie des enfants et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

Montessori en Garonne est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle gère l'école Montessori du Marmandais et à ce titre ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Le financement parental est donc sa principale ressource. Afin de pouvoir travailler sereinement, nous comptons sur votre compréhension et votre sérieux pour respecter le règlement de la scolarité de votre enfant.

Inscriptions

L'entrée à l'école Montessori du Marmandais procède à un double choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'école. Ce double choix fonde la relation entre l'école et les familles, il implique l'adhésion au projet pédagogique de l'école Montessori du Marmandais et au présent règlement.

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans et demi / 3 ans. Les demi-journées sont proposées pour les enfants de moins de 3 ans et sont organisées sur 4 matinées par semaine. Dès 3 ans, les enfants sont accueillis en journée complète afin qu'ils puissent participer au repas qui est intégré dans notre approche pédagogique. Mais aussi pour que l'enfant puisse bénéficier de 2 temps de travail de 2h30 / 3h chaque jour, comme préconisé par le Dr. Maria Montessori.

L'inscription en demi-journée sera donc autorisée uniquement dans des cas particuliers dus à l'âge, à des problèmes psychologiques ou physiques demandant un aménagement du temps de travail sur l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Tarifs et règlement

L'adhésion annuelle à l'association Montessori en Garonne est comprise dans les frais d'inscription. En tant qu'adhérent à Montessori en Garonne, vous serez sollicité par le Conseil d'Administration pour vous impliquer dans l'organisation d'évènements visant à soutenir l'école et à créer des moments conviviaux.

Frais d'inscription : 125 euros / enfant / an (80 € à partir du deuxième enfant)

Règlement par chèque encaissable à l'inscription et non remboursable

Les frais d'inscription comprennent le matériel personnel de chaque enfant, les frais administratifs et l'adhésion à Montessori en Garonne et l'adhésion à l'AMF (Association Montessori de France).

Si vous ne souhaitez pas être adhérent de l'AMF, merci de cocher cette case.

La cotisation ne sera pas déduite de vos frais d'inscription.

Frais de scolarité :

| | 1 ^{er} enfant | 2 ^{ème} enfant | 3 ^{ème} enfant |
|--|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Journée complète <i>Étalement sur 10 mois</i> | 310 € / enfant / mois | 250 € / enfant / mois | 200 € / enfant / mois |
| Demi-journée <i>Sous condition et après acceptation de la direction</i> | 210 € / enfant / mois | 180 € / enfant / mois | 170 € / enfant / mois |
| Temps du soir : 17h-18h <i>Inscription annuelle</i> | 50 € / enfant / mois | 40 € / enfant / mois | 30 € / enfant / mois |

L'école prévoit un étalement sur 10 mois, de septembre jusqu'à juin. Les frais de scolarité peuvent aussi être réglés dans leur totalité à l'inscription ou en début de scolarité mais également en 2 fois ou 3 fois... si vous le désirez.

Deux modes de règlement vous sont proposés :

Par chèque à l'ordre de Montessori en Garonne tous remis à l'inscription de l'enfant. L'école s'engage à encaisser les chèques en respectant l'étalement prévu.

Par virement mensuel automatique pour lequel vous nous remettrez une attestation de mise en place du virement automatique.

Une inscription en cours d'année est possible en fonction du nombre de places. Le mois d'arrivée est dû dans son intégralité.

Les frais de scolarité sont forfaitaires et ne font l'objet d'aucune réduction en cas d'absence de l'enfant quelles qu'en soient les raisons.

L'enfant est inscrit à l'école Montessori du Marmandais jusqu'au terme de l'année scolaire. Passé le premier mois d'arrivée de l'enfant, la scolarité est considérée comme due dans son intégralité sauf en cas de maladie grave ou décès. Pour tout désistement au cours du premier mois de scolarité, les frais de dossier et le mois en cours ne seront pas remboursés.

En cas de départ en cours d'année scolaire, un préavis de 2 mois est demandé. Ces deux mois seront dus quels que soient le motif (déménagement, mutation, maladie, ...). Si l'enfant quitte l'école avant la fin des deux mois, le règlement des deux mois se fera immédiatement.

La réinscription pour l'année suivante s'effectue au plus tard fin avril. Passé cette date nous ne pourrions garantir une place pour votre enfant. Il s'agit d'un réengagement de la famille et de l'école qui peut donner lieu à un rendez-vous avec la direction.

Temps du soir :

Un temps du soir est proposé de 17h à 18h. Sont prioritaires les enfants dont les parents ont des horaires de travail ne leur permettant pas de venir avant 17h. L'inscription est annuelle et la demande se fait à l'inscription. Le règlement du temps du soir se fait en sus des frais de scolarité. Pour toute demande occasionnelle merci de prévenir la semaine qui précède. Le temps du soir sera facturé 10 €/enfant/soir. Le règlement se fait à la fin du mois par chèque à l'ordre de Montessori en Garonne.

Horaire et organisation de la classe

L'école accueille des enfants âgés de 2 ans et demi - 3 ans à 12 ans dans deux environnements préparés distincts. La Maison des enfants est celui organisé pour les enfants de 3 à 6 ans. L'école élémentaire accompagne les enfants de 6 à 12 ans.

L'école suit le calendrier des vacances scolaires de l'Education Nationale à quelques différences près qui seront spécifiées dès l'inscription et rappelées dans le calendrier remis à la rentrée.

Les enfants sont accueillis de 8h30 à 17h00 quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour les enfants inscrits en demi-journée, les horaires sont de 8h30 à 12h.

L'accueil des enfants se fait entre 8h30 et 8h45. Le vestibule est un endroit calme. Pour la Maison des enfants (3-6 ans) l'enfant y commence sa journée de travail, il se prépare seul ou accompagné d'un adulte de l'équipe pédagogique. Le temps de la séparation du matin doit être le plus court possible pour être vécu le mieux possible par l'enfant, développer son autonomie et gagner en fluidité dans les arrivées. Pour l'école élémentaire (6-12 ans) le vestibule est le lieu social où ils se retrouvent, poursuivent leur apprentissage du respect de leurs affaires et de celles des autres. L'adulte qui dépose l'enfant le matin n'a pas accès à la classe. L'accueil du matin n'est pas un moment propice pour les échanges entre parent et éducateur. Merci de prendre rendez-vous auprès de l'éducatrice pour avoir le temps nécessaire de parler ensemble de votre enfant.

Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ. Les enfants arrivent entre 8h30 et 8h45.

La sortie se fait à 12h pour les enfants en demi-journée et de façon échelonnée de 16h45 à 17h pour les enfants en journée complète. Dès lors que les parents sont présents, leur enfant est sous leur surveillance. La responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'école ne pourra être engagée. Les parents sont priés de ne pas rester trop longtemps le midi ou le soir quand ils viennent chercher leur enfant pour permettre une meilleure surveillance des enfants restants.

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant atteste décharger de toute responsabilité l'Ecole Montessori du Marmandais quant à ce qu'il pourrait arriver à mon enfant à partir du moment où je suis présent, moi ou la personne que j'ai autorisée à venir chercher mon enfant à l'école. Mon enfant est considéré comme sous ma/sa surveillance que ce soit dans l'école ou ses abords (jardin, parking). Fait pour valoir ce que de droit, ce jour , à Sainte Bazeille.

(signature)

Sortie pendant les heures scolaires

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autre en dehors des heures scolaires. Si cela n'est pas possible, il est plus facile que l'enfant s'absente toute une demi-journée. Si le rendez-vous a lieu le matin il peut arriver à 12h. Si le rendez-vous à lieu l'après midi il peut quitter l'école à 12h.

Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, l'obligation d'assiduité scolaire consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de chaque établissement.

Restauration

L'école ne propose pas de cantine ou de plateau repas. Nous demandons aux parents de fournir le déjeuner pour leur enfant. Les plats chauds doivent arriver dans des contenants iso-thermiques qui gardent la chaleur jusqu'à midi. Pour les aliments qui nécessitent d'être maintenus au frais, une boîte de type « boîte à sucre » est un bon format pour placer un fromage, une crudité et un dessert. Tous les contenants doivent être marqués du prénom de votre enfant afin qu'il retrouve son repas sans ambiguïté. Pour favoriser l'autonomie des enfants, nous vous demandons de veiller à ce que les contenants utilisés pour le repas soient faciles à ouvrir et refermer par l'enfant. Nous demandons de privilégier les compotes en pot plutôt qu'en gourde afin de privilégier l'utilisation de la cuillère. Merci également de fermer délicatement les contenants iso-thermiques. Une fois serrés énergiquement, ils deviennent presque impossibles à ouvrir à midi.

Le repas est partagé de façon conviviale. Chaque enfant est invité à manger son repas mais nous n'exigeons pas qu'il le termine. Nous appliquons les règles de savoir-vivre et de politesse françaises. Manger proprement, avec un couteau et une fourchette, respecter la nourriture et ses voisins de tables sont la base d'une tenue correcte à table. L'école fournit la vaisselle, les nappes et serviettes pour le repas.

Pour les enfants qui restent au temps du soir (17h-18h), nous demandons aux parents de prévoir leur goûter dans une petite boîte ou sac séparé du repas. Cela évite toute tentation lors du déjeuner.

Sieste – temps calme

A la Maison des enfants (3-6 ans), un temps de repos est formalisé après le repas jusqu'à 6 ans. En fonction des besoins de l'enfant et de la demande des parents, nous proposons : soit un temps de sieste imposé, soit un temps de repos d'une vingtaine de minutes. Un adulte accompagne les enfants à l'endormissement, ceux qui ne sont pas endormis peuvent retourner à l'activité. Les enfants ne sont pas isolés dans une salle de sieste mais un espace dans la classe est aménagé pour permettre ce temps de repos. Les enfants ne portent pas de couches pour la sieste, ils vont aux toilettes avant et après la sieste en fonction de leur maîtrise de la propreté.

Objets personnels

Pour aider les enfants à grandir et les encourager vers l'autonomie, nous éviterons les objets de transition pour la séparation du matin. Seule une peluche dédiée à la sieste sera rangée dans le sac de change de votre enfant. L'éducatrice et l'assistante sont là pour aider votre enfant à la séparation et l'accompagner tout au long de sa journée.

Les jouets, jeux, bijoux, ... venant de la maison et appartenant aux enfants n'ont pas leur place à l'école. L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ces objets. Par ailleurs nous accueillons avec plaisir les souvenirs, découvertes et curiosités de la nature que les enfants pourront apporter en classe pour partager leur histoire personnelle.

Nous acceptons également que les enfants apportent un livre qu'ils souhaitent amener à l'école. Merci de veiller à ce que l'histoire soit réelle et adaptée à l'âge des enfants.

Si d'aventure, un enfant emportait à la maison un matériel, un objet ou un vêtement ne lui appartenant pas, nous vous remercions de l'aider à le rapporter à l'école en lui expliquant qu'il risquerait de manquer à un autre enfant ou à la classe.

Fleurs et linge

A la Maison des enfants, pour embellir la classe et permettre aux enfants l'activité « faire des bouquets », nous demandons aux parents d'amener un bouquet de fleurs chaque semaine à tour de rôle.

Pour la Maison des enfants comme pour l'école élémentaire, le repas est un moment très investi par les enfants qui y participent à travers l'activité « dresser la table ». Nous utilisons du linge de table en tissu qui valorise cette responsabilité et le soin qui y est apporté. Ainsi nous demandons aux parents d'y participer également en lavant et repassant le linge de table à tour de rôle. Les nappes et serviettes seront préparées dans une caisse le vendredi soir et devront être ramenées à l'école le lundi matin. Un tableau circulera lors de la réunion de rentrée pour organiser un roulement sur l'année.

Anniversaires

L'anniversaire de votre enfant sera fêté à l'école lors du regroupement en fin de matinée ou d'après midi. Ce rituel met l'accent sur le chemin parcouru par l'enfant depuis sa naissance (les premières dents, la marche, le langage, l'arrivée à l'école, le vélo, la nage, ...). Nous rapprochons ce chemin à celui parcouru par la Terre autour du Soleil et orientons l'enfant vers cette nouvelle année qui s'ouvre devant lui.

Pour ce rituel nous vous demanderons d'apporter un gâteau, des bougies (sobres), des photos : une pour la naissance, une pour les 1 ans, 2 ans, ... excepté la photo pour l'âge du jour J car l'enfant est présent.

Les bonbons et boissons gazeuses ne sont pas autorisés à l'école.

Hygiène

Les enfants auront à cœur de se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (corporel et vestimentaire). Merci de prendre soin d'attacher les cheveux de votre enfant afin qu'il ne soit pas gêné dans son travail et de limiter la propagation des poux. Nous vous remercions de veiller régulièrement l'état parasitaire de votre enfant et d'informer l'éducatrice en cas d'apparition de parasites quels qu'ils soient. L'école se réserve le droit de refuser un enfant parasité sans preuve d'un traitement antiparasitaire.

Tenue vestimentaire

Les vêtements doivent être confortables et adaptés à l'école. Merci de prévoir au minimum deux changes complets (culotte, chaussettes, pantalon, t-shirt, pull) afin que votre enfant puisse se changer s'il est mouillé. Vous éviterez les habits délicats et favoriserez ceux que l'enfant peut mettre et enlever seul.

Nous vous demandons également de garder les vêtements ornés des sequins, et autres motifs et décorations attirants pour les mercredis, week end et jours de fête. Les enfants sont sensibles à la beauté et nous souhaitons que leurs yeux et leurs mains restent attirés par la beauté du matériel disposé minutieusement sur les étagères de leur classe. Ainsi les bijoux (bracelets, bagues, pendentifs, ...), les accessoires pour cheveux et autre resteront à la maison.

Dans la classe les enfants portent des chaussons. Toujours en vue de favoriser l'autonomie et le raffinement moteur, nous demandons à ce que les chaussons soient à leur taille, suffisamment ajustés aux pieds de l'enfant (pas de chausson type « crocs ») et dont la semelle soit assez épaisse pour protéger leurs pieds.

Les vêtements et autres affaires qui seront trouvés seront mis à votre disposition, n'oubliez pas de les récupérer.

Toilettes

L'hygiène et l'intimité doivent y être respectées : utiliser correctement le papier toilette, tirer la chasse, se laver les mains avec du savon. Pour la maison des enfants (3-6 ans) l'accès est régulé par l'utilisation d'un collier que l'enfant porte à son cou pour aller aux toilettes. Les toilettes sont adaptés à la taille des enfants, ils s'y rendent seuls ou accompagnés d'un autre enfant ou de l'adulte en fonction de leur niveau d'autonomie. Les enfants pour lesquels la propreté n'est pas tout à fait en place viendront sans couches (prévoir quelques changes de plus dans les premiers temps). Les enfants sont libres d'aller aux toilettes lorsqu'ils en ressentent le besoin. Toutefois pour permettre un bon déroulement du repas, il est proposé à chaque enfant d'aller aux toilettes puis de se laver les mains avant le déjeuner. Pour l'école élémentaire (6-12 ans) l'accès aux toilettes se fait seul et librement. Les enfants sont invités à respecter l'hygiène et l'intimité de ce lieu. La porte doit être fermée mais pas verrouillée, une petite affiche permet de signaler si les toilettes sont libres ou occupés.

Absences et maladies d'un enfant

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous ne pouvons donner de médicaments à un enfant. En cas de médication, demandez au médecin de privilégier un traitement matin et soir par vos soins. Si un traitement médical doit être administré pendant le temps de présence à l'école merci de signer le protocole d'administration et de joindre l'ordonnance au nom de l'enfant.

L'école tient à jour le registre des présences et consigne les absences chaque demi journée. Dans l'intérêt des enfants nous demandons aux familles de signaler dès que possible l'absence d'un enfant. Pour les enfants de l'école élémentaire, toute absence de 3 jours non justifiée doit être signalée par l'école au rectorat.

Bilan de santé :

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité maternelle et primaire. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, le second au cours de la neuvième année. Dans les écoles publiques ils sont souvent effectués par des services de médecine scolaire. L'école Montessori du Marmandais n'a pas de service médical, mais est néanmoins tenue de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de fournir à l'école un certificat médical attestant que le bilan mentionné a été assuré par un professionnel de santé. L'examen des six ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés antérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

Vaccinations :

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (souvent associé à la coqueluche) sont obligatoires en France. En conséquence nous demanderons aux familles de nous fournir la photocopie à jour du carnet des vaccinations (diphtérie, le tétanos et la poliomyélite) chaque début d'année. En cas de non vaccination, un certificat de contre indication médicale est exigible.

Communication avec les familles

L'école Montessori du Marmandais souhaite favoriser la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien être de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- des réunions collectives en cours d'année pour présenter la classe, notre pédagogie et le matériel Montessori.
- des entretiens individuels bi-annuels pour parler de chaque enfant et de leur développement

Ces entretiens ont lieu pendant les deux journées pédagogiques dont les dates sont communiquées au début de l'année. Pour la Maison des enfants (3-6 ans), il s'agit d'un vendredi et d'un samedi précédant les vacances de Noël et celles de Pâques. Pour l'école élémentaire, il s'agit d'un mercredi avant ces mêmes vacances. Les enfants des deux classes ne seront pas accueillis à l'école les deux vendredis concernés.

En outre les parents peuvent solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative ou avec la direction à tout moment. Ces rendez-vous peuvent aussi être demandés par l'équipe pédagogique. Nous vous demandons d'être transparent avec l'équipe pédagogique sur tout ce qui arrive aux membres de votre famille et pourrait perturber votre enfant, afin que nous puissions l'accompagner au mieux dans son développement.

L'école est équipée d'une ligne de téléphone portable (06 28 30 38 02) afin que les parents puissent nous avertir à tout moment par SMS et pendant les heures d'école.

Il est également possible d'envoyer des mails à l'adresse suivante :

maud@ecolemontessorimarmandais.com ils ne seront lus qu'en fin de journée.

Les informations relatives à l'organisation de l'école et l'accueil des enfants vous seront transmises par mail et seront affichées sur la porte de la classe.

Vie scolaire

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour discuter et débattre aussi bien de l'organisation du travail dans la classe que des difficultés rencontrées par un enfant en particulier. L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant, nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La liberté de l'enfant est au centre de notre travail, il ne s'agit pas de la liberté extérieure, mais bien d'une liberté intérieure qui se construit à travers une activité autonome, le respect du rythme et des intérêts de l'enfant. Grâce à la pédagogie Montessori, liberté et discipline-responsabilité ne varient plus en sens inverse. Plus de liberté, ce n'est pas moins de discipline-responsabilité et réciproquement, bien au contraire !

Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement du groupe et traduit une évidente inadaptation de l'enfant à la vie de la classe, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen de l'équipe éducative. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi temps par exemple) ou retrait définitif de l'école peut être prise par la directrice après un entretien avec les parents.

Relations avec l'école et l'association

La direction de l'école et l'équipe pédagogique sont disponibles pour échanger avec vous sur votre enfant, la pédagogie Montessori mais aussi toutes les questions d'organisation et de fonctionnement de l'école.

Le conseil d'administration est élu annuellement par les adhérents de l'association dont tous les parents font partie. Il se réunit tous les mois pour veiller à la bonne gestion de l'école et de son développement mais aussi pour organiser des évènements festifs, campagnes de dons, recrutement de nouveaux adhérents, ... dans le but de soutenir les projets de l'école. Pour toute question relative à la vie associative (organisation d'évènements et présentation de l'activité de l'association) vous pouvez contacter le conseil d'administration par mail à l'adresse suivante : asso@ecolemontessorimarmandais.com

Evènements

Trois évènements ponctuent l'année scolaire :

Un goûter de rentrée qui a lieu le mercredi qui précède la rentrée (la rentrée se faisant le jeudi).

Un goûter de nouvelle année le premier samedi après les vacances de Noël.

Un pique nique de fin d'année le dernier samedi de juin.

Pour une ambiance bienveillante et familiale, il nous semble important que tous y participent et nous essayons à ce titre de trouver des dates qui conviennent à la majorité mais pas forcément à l'unanimité des parents malheureusement.

Un autre temps fort est l'assemblée générale de l'association, elle a lieu un samedi matin au mois de juin. C'est un moment important où est présenté le bilan annuel de l'activité de l'association et de l'école ; les projets et l'élection des membres du conseil d'administration. Nous insisterons pour que vous y participiez parce que c'est l'école que vous avez choisie pour votre enfant ; mais aussi par respect pour les bénévoles qui s'investissent dans l'association et pour l'équipe pédagogique passionnée qui vous accueille votre enfant chaque jour d'école et le porte dans son cœur.

Annexes :

Le projet pédagogique à consulter dans l'école (tacitement accepté par les parents par leur signature de ce document)

Les statuts de l'Association Montessori en Garonne à consulter dans l'école

Un bulletin de d'adhésion à Montessori en Garonne

Un bulletin d'adhésion à l'AMF (Association Montessori de France)

Une fiche de renseignement

Une fiche de liaison sanitaire

Une autorisation parentale de sorties scolaires

Une autorisation parentale de droit à l'image

L'école Montessori du Marmandais est en lien avec :

L'Association Montessori de France (AMF), elle-même affiliée à l'Association Montessori Internationale (AMI)

L'Institut Supérieur Maria Montessori (ISMM), qui propose des formations, des ateliers de découverte et délivre les diplômes Montessori AMI

D'autres écoles et éducateurs Montessori

L'école accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de leur formation Montessori

Elle reçoit également des personnes extérieures en observation (ces personnes n'interviennent pas auprès des enfants)

L'AMF a mis en place une charte de qualité des établissements Montessori. Nous souhaitons nous engager dans cette démarche pour en devenir signataire.

Fait à Sainte Bazeille le

L'école Montessori du Marmandais

Signature et tampon

Les parents

Nom, prénom, signature de chaque parent

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Ecole Montessori du Marmandais

06 28 30 38 02

maud@ecolemontessorimarmandais.com

<http://ecolemontessorimarmandais.com/>

<https://www.facebook.com/EcoleMontessoriDuMarmandais>